



## **AVIS PUBLIC DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 5 juin 2023 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur les demandes d'usage conditionnel suivantes :

**1) Immeuble visé : 661-663, rue Notre-Dame – zone 125-Cb**

**Nature de la demande:**

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale lors d'un événement qui se tiendra le 24 juin 2023.

**2) Immeuble visé : 375, rue Adrien-Bélisle – zone 117-P**

**Nature de la demande :**

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale lors d'un événement qui se tiendra les jeudis 29 juin, 6, 13, 20 et 27 juillet, 3, 10 et 17 août 2023.

**3) Immeuble visé : 375, rue Adrien-Bélisle – zone 117-P**

**Nature de la demande :**

La demande vise à autoriser l'usage de camion de cuisine (en dehors d'un événement spécial décrété par règlement du conseil municipal) lors des Voix de chez nous qui se tiendront les jeudis 29 juin, 6, 13, 20 et 27 juillet, 3, 10 et 17 août 2023.

**4) Immeuble visé : 661-663, rue Notre-Dame – zone 125-Cb**

**Nature de la demande :**

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale lors d'un événement qui se tiendra les 1<sup>er</sup>, 2, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 28, 29 et 30 juillet, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 25, 26 et 27 août, du 1<sup>er</sup> au 4 septembre, du 8 au 17 septembre, du 7 au 9 octobre et les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 8, 9 et 10 décembre 2023.

Le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels 384-2016 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

***Cet avis public remplace celui émis le 10 mai 2023.***

Donné à Saint-Tite, ce 19 mai 2023.



Me Julie Marchand,  
Greffière